

# CCAS de la ville de Sainte-Adresse

## Séance du Conseil d'Administration du 14 décembre 2021

### Rapport d'orientation budgétaire 2022

Le compte administratif 2021 et le budget de l'exercice 2022 devraient vous être présentés dans le courant du mois de février prochain.

Préalablement à cet examen et conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à un débat d'orientation budgétaire dont les principales données vous sont présentées dans le présent rapport.

#### I. Contexte général

Les 2 dernières années auront bien entendu été marquées par la crise sanitaire. Même si celle-ci semble avoir eu finalement peu d'impact sur la situation économique des personnes bénéficiant du soutien du C.C.A.S., il conviendra de rester vigilant à ce sujet.

De même nous devons rester attentifs dans les mois qui viennent aux répercussions que pourrait provoquer la hausse de l'inflation, singulièrement en ce qui concerne le prix de l'énergie.

Pour rappel :

Le cout des tarifs réglementés de l'électricité qui évolue habituellement 2 fois par an, en février et en août, a augmenté en moyenne de 2,41 % en 2021 (1,93 % en février et 0,48 % en août). Une nouvelle hausse d'environ 12 % est prévue pour le début de l'année 2022.

En ce qui concerne le tarif réglementé du gaz, qui évolue tous les mois, l'augmentation constatée de janvier à octobre 2021 s'est chiffrée à 54 % et cette tendance devrait se poursuivre dans les prochains mois.

Quant au cours du fuel, extrêmement volatil, le prix du litre a augmenté en moyenne d'environ 40 % depuis janvier 2021.

#### II. Les hypothèses retenues pour construire le projet de budget 2022.

##### A. Les concours financiers

###### a. En dépenses

Globalement, les montants des crédits inscrits en 2021 pour financer les aides à apporter à nos concitoyens (restauration scolaire, secours exceptionnels, secours mensuels et Ticket Service) se sont révélés largement suffisants. (75.000 € inscrits, 27.000 € mandatés au jour de la rédaction de cette note). En y ajoutant les dépenses des autres chapitres, charges à caractère général et charges exceptionnelles, le total des dépenses de fonctionnement devrait se chiffrer à 45.000 € en 2021.

Par prudence et afin d'anticiper les éventuelles difficultés que pourraient rencontrer nos concitoyens face à la reprise de l'inflation évoquée plus haut, il vous sera proposé de maintenir les sommes inscrites en 2021, une fois repris l'excédent de fonctionnement de 2021 constaté au compte administratif.

b. En recettes

Les recettes de fonctionnement se sont avérées conformes aux prévisions : environ 52.000 €.

La subvention que verse la Ville au C.C.A.S. (50.000 € depuis 2018) représente l'essentiel de nos recettes.

Le résultat de l'exercice 2021 devrait ainsi s'avérer excédentaire d'environ 7.000 €.

**B. Les relations entre la commune et le C.C.A.S.**

Outre cette question du montant de la subvention attribuée par la Ville, il sera nécessaire de prévoir l'actualisation du remboursement à la Ville des charges liées à la mise à disposition de 2 agents qui représente l'équivalent d'environ un demi Equivalent Temps Plein (soit 17 heures réparties entre 2 agents : 5 et 12 h par semaine).

**III. Evolution prévisionnelle des dépenses et des recettes pour l'exercice 2022.**

En préambule, il sera rappelé qu'il ne s'agit à ce stade que de prévisions qui devront être confirmées lors de la présentation du compte administratif et du budget principal.

**A. En fonctionnement**

a. Dépenses

Pour 2022, le montant des dépenses réelles à inscrire au budget pourrait se chiffrer à 50.200 €, porté à 52.000 € avec les dépenses d'ordre.

b. Recettes

Les recettes de l'exercice 2022 devraient être de l'ordre de 52.000 € auxquelles devra être ajouté l'excédent de fonctionnement reporté (pour rappel 48.171,96 € inscrits au BP 2021).

**B. En investissement**

Les dépenses et les recettes d'investissement sont essentiellement constituées des prêts (attribués et remboursés) auxquelles il convient d'ajouter une recette d'ordre relative aux amortissements.

Cette section d'investissement devrait trouver son équilibre avec l'inscription d'une somme de 16.000 €.

A cette somme, il conviendra d'ajouter le montant de l'excédent d'investissement reporté des exercices précédents qui se chiffre à un peu moins de 3.000 € (2.957 €).

Toutes ces données sont synthétisées sous forme de tableau que vous trouverez joint à cette note.

Débat d'orientation budgétaire 2022

C.C.A.S			
BUDGET 2022			
Fonctionnement			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
011 :	20 000,00 €		
65 :	<u>30 000,00 €</u>	74 :	50 000,00 €
<b>Dépenses de Gestion :</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>Recettes de gestion :</b>	<b>50 000,00 €</b>
<b>Epargne de Gestion : 0,00 €</b>			
67 :	<u>200,00 €</u>	77 :	<u>2 000,00 €</u>
<b>Dépenses Réelles :</b>	<b>50 200,00 €</b>	<b>Recettes Réelles :</b>	<b>52 000,00 €</b>
<b>Epargne Réelle : 1 800,00 €</b>			
042 :	<u>1 800,00 €</u>	R002	
<b>Dépenses d'Ordre</b>	<b>1 800,00 €</b>		
<b>Total Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>52 000,00 €</b>	<b>Total Recettes de Fonctionnement:</b>	<b>52 000,00 €</b>
Investissement			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
21	1 800,00 €		
27	<u>14 200,00 €</u>	27	<u>14 200,00 €</u>
<b>Total Dépenses réelles d'Investissement :</b>	<b>16 000,00 €</b>	<b>Total Recettes réelles</b>	<b>14 200,00 €</b>
		040	<u>1 800,00 €</u>
		<b>Total Recettes d'Ordre d'Investissement :</b>	
		<b>1 800,00 €</b>	
		R001	
<b>Total Dépenses d'Investissement :</b>	<b>16 000,00 €</b>	<b>Total Recettes de d'Investissement:</b>	<b>16 000,00 €</b>